

Rapport de la Commission de gestion

Chargée d'examiner le préavis municipal N°06/2018

Rapport de gestion 2017

Table des matières

Introduction.....	5
Préambule	6
Administration générale et finances	7
Secrétariat municipal	7
Archives	8
Service informatique	8
Service des ressources humaines.....	8
Travaux et infrastructures	10
Organisation et enjeux	10
Direction du service et équipe administrative	10
Equipe de voirie.....	11
Surveillance et maintenance	11
Nettoyage des écopoints.....	11
Réseau routier	11
Chemin de Maillefer, réaménagement de chaussée	11
Éclairage public.....	12
Etudes / Travaux.....	12
Planification régionale.....	12
Urbanisme et développement durable	13
Commission consultative d'urbanisme (CCU)	13
Commission urbanisme, mobilité, environnement et paysage (CUMEP)	13
Commission Société à 2000 watts.....	14
Politique générale de stationnement.....	14
Assainissement du bruit routier	14
Plans de quartiers (PQ).....	15
Syndicat d'amélioration foncière (SAF)	15
Praz-Prévôt	16
Développement durable	16
Système d'indicateurs	16
Population, sécurité et affaires sociales.....	17
Politique du dicastère et aspects organisationnels.....	17
Service communal de la population	17
Commentaires au sujet des tableaux et graphiques.....	18
Guichets et téléphones	18
Police administrative.....	19

Direction du Service	19
Enregistrement, notification et délivrance des commandements de payer.....	19
Commission de police.....	19
Tableau contrôles info-radar 2017	19
Gendarmerie	20
Collaboration avec la gendarmerie cantonale	20
Affaires sociales.....	21
Protection civile.....	21
Bâtiments	22
Préambule	22
Agents d'exploitation année 2017	22
Patrimoine communal.....	23
Vision 2050	23
Projets de constructions / études réalisées	24
Collège des Planches	24
Administration Crétalaison.....	24
Désignation des travaux réalisés.....	24
Vandalisme/incivilités	25
Espaces verts et déchets	26
Espaces verts	26
Places de jeu.....	26
Parcelles agricoles	26
Forêts.....	26
Déchets.....	26
Instruction publique et affaires culturelles	29
Remarques générales.....	29
Effectif et enclassement des élèves	29
Bâtiments scolaires	30
Autorités scolaires.....	30
Réfectoire scolaire.....	30
Médiathèque.....	31
PPLS/infirmières scolaires	31
Echanges linguistiques	31
Devoirs surveillés.....	31
Sport scolaire facultatif	32
Pré-scolaire	32

Parascolaire	32
UAPE Grand-Mont	32
Jeunesse – Aînés – Loisirs	33
Ecole de Musique	33
Passeport culturel.....	33
Quartiers solidaires	33

Introduction

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

Après analyse du rapport de la Municipalité sur la gestion 2017 et faisant suite à sa rencontre avec les membres de la Municipalité, en date du vendredi 27 avril 2018, la commission de gestion (ci-après : COGEST) présente son rapport.

Le dicastère Population, sécurité et affaires sociales a été audité de manière plus approfondie en date du 27 mars 2018. 18 séances ont été nécessaires à l'élaboration de ce rapport.

La COGEST s'est organisée en sous-commissions, réparties comme suit :

Administration générale et finances M. Jean-Pierre Sueur, Syndic	Jolanda Müller Chabloz Daniel Besson (rapporteur) Jean-Pierre Muller
Travaux et infrastructures M. Michel Odier, 1er Vice-président	Isabel Taher Selles Jean-Charles Fresquet Philippe Hayward (rapporteur)
Urbanisme et développement durable M. Christian Menétrey, 2ème Vice-président	Laurence Müller-Achtari (rapporteuse) Robert Irrausch Richard Nicole
Population, sécurité et affaires sociales M. Jacques Marchand	COGEST Isabel Taher Selles (rapporteuse)
Bâtiments M. André Guex	Isabel Taher Selles Jean-Charles Fresquet (rapporteur) Philippe Hayward
Instruction publique et affaires culturelles M. Philippe Somsy	Laurence Müller-Achtari Robert Irrausch Richard Nicole (rapporteur)
Espaces verts et déchets M. Michel Amaudruz	Jolanda Müller Chabloz (rapporteuse) Daniel Besson Jean-Pierre Muller

En complément du travail habituel de la COGEST, les sous-commissions ont également analysé les rapports de gestion précédents, pour établir un outil de suivi interne. La COGEST a ainsi pu transmettre à la Municipalité, en amont du rapport 2017, des questions anticipées pour déclarer en toute transparence les sujets que la COGEST souhaite particulièrement surveiller.

Préambule

La présentation et la rédaction du rapport de gestion 2017 sont sensiblement meilleures que dans le rapport 2016. En outre, beaucoup de photos illustrant les différents articles, permettent une lecture plus facile et agréable.

La nouvelle organisation transversale des dicastères "techniques" semble apparaître comme une progression dans la planification et la coordination des actions entreprises. La COGEST encourage la Municipalité à continuer d'œuvrer dans cette voie.

Néanmoins, la COGEST remarque que le rapport, sur certains points, s'apparente plus à une liste d'inventaire. Nous recommandons à chaque dicastère d'établir plutôt un rapport d'activités et de montrer, en quantifiant les effets, les évolutions dans le temps. Des données chiffrées plus détaillées permettraient également de mieux comprendre la politique du dicastère. Bien que l'information puisse être retrouvée par le biais du budget communal et les comptes, la COGEST aimerait voir, chaque année, un tableau comparatif entre les montants budgétisés des préavis et leurs coûts finaux. La COGEST est consciente que les dépassements font l'objet d'un préavis complémentaire, cependant les économies réalisées ne font l'objet d'aucune information.

CONSTAT

Comme demandé par la COGEST dans son rapport précédent, les tableaux et chiffres inutiles ont été remplacés en grande partie par des données intéressantes et lisibles. Si une réelle volonté de livrer des analyses et des commentaires pertinents est perceptible, néanmoins, la COGEST estime qu'il manque une analyse politique de fond. La COGEST doit ainsi demander de manière répétée quelles conclusions la Municipalité tire des données en sa possession.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST souhaite que la Municipalité affine son rapport en y apportant plus d'analyse, ainsi qu'une étude transversale de tous les dicastères.

Administration générale et finances

[Préavis 06/2018 – pages 1 à 9]

La sous-commission a été reçue par M. Jean-Pierre Sueur, Syndic, M. Sébastien Varrin, secrétaire communal, Mme Florence Romanzini, responsable des ressources humaines et M. Laurent Vial, boursier communal.

Secrétariat municipal

[Préavis 06/2018 – Outils de communication – pages 2 et 3]

Selon M. le Syndic, la réflexion engagée depuis quelques années sur les questions et enjeux liés à la communication, ainsi qu'à l'information dans la Commune, s'est poursuivie. La Municipalité et l'administration communale s'appuient sur le site Internet, bien conçu, et répondant aux besoins de la population. Considérant les nombreux feedback reçus par ouï dire, ainsi que le nombre d'accès (environ cinq mille par mois), la Commune est satisfaite de ce média. Il en va de même avec le journal "Aux 4 Coins du Mont", à la présentation professionnelle et moderne.

L'Administration soigne également la communication interne avec ses employé-e-s par le biais d'un Intranet réservé. Chaque collaboratrice et collaborateur possède une adresse email pour recevoir régulièrement des informations. Par ailleurs, l'accès à un ordinateur est garanti pour tout le personnel communal.

Le coût du journal "Aux 4 Coins du Mont", est d'environ CHF 700.- par page, soit environ CHF 100'000.- par année. L'équipe de rédaction est bénévole, ce qui permet de garder un coût raisonnablement peu élevé. La Municipalité ne prévoit pas l'engagement d'un-e professionnel-le de la communication au sein de l'administration. L'organisation mise en place lui donnant entière satisfaction. La Municipalité souhaite renforcer la coordination avec les sociétés locales, en impliquant le chef de service de la jeunesse et des loisirs engagé en 2017.

CONSTAT

Force est de constater que malgré la rédaction professionnelle du journal "Aux 4 coins du Mont", les sociétés locales ne sont pas satisfaites de la collaboration avec le rédacteur en chef pour la publication de leurs articles.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST réitère, pour la troisième fois, sa demande à la Municipalité de s'assurer une meilleure coordination et collaboration avec les sociétés locales. Dès lors, elle suggère d'étudier un changement d'organisation, peut-être plus proche de la vie locale.

CONSTAT

Actuellement, seul le secrétariat municipal assume le flux d'information du site internet.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

Sachant que la Municipalité compte développer davantage les informations diffusées sur le site internet, la COGEST pose malgré tout la question de la professionnalisation de la communication de la Commune.

Archives

[Préavis 06/2018 – page 6]

Un processus pour la numérisation et l'archivage des documents municipaux et communaux a été mis en place pour répondre à la loi sur l'archivage.

CONSTAT

Le rapport de gestion ne fait aucune mention du processus d'archivage des documents du Conseil communal.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST souhaite une clarification sur le processus d'archivage des documents du bureau et du Conseil communal

Service informatique

[Préavis 06/2018 – page 8]

Le site Internet offre la possibilité à certain-e-s utilisatrices et utilisateurs d'accéder à des espaces réservés, comme ceux dédiés aux membres du Conseil communal, à l'inscription au transport scolaire, ou encore au réfectoire.

CONSTAT

Les espaces virtuels réservés à l'inscription au transport scolaire, au réfectoire, ainsi que les questionnaires en ligne ne contiennent, à priori, pas de données sensibles et confidentielles. En revanche, l'espace réservé pour le Conseil communal peut poser problème si le mot de passe commence à être connu au-delà des ayants droit, notamment lors du départ d'une Conseillère ou d'un Conseiller communal.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST souhaite que le mot de passe soit changé régulièrement. Ceci a d'ailleurs été fait depuis l'audition du dicastère.

Hormis la gestion informatique des salaires des employé-e-s communaux, qui a apporté un plus dans l'efficacité de traitement et une diminution de documents imprimés, la Municipalité ne peut quantifier le gain en efficience découlant de l'harmonisation du trafic des paiements et du remplacement des applications de gestion informatique. Un retour sera possible en 2019.

La COGEST s'est étonnée de l'installation d'une caisse enregistreuse au réfectoire scolaire, alors qu'un système de bon de repas existe. En fait, cet équipement est utilisé comme un simple lecteur de code barre.

Service des ressources humaines

[Préavis 06/2018 – page 9]

Toutes les mesures mises en place par la Commune, coïncidant avec l'entrée en fonction de Mme Florence Romanzini, au 1^{er} janvier 2016, semblent porter leurs fruits. Le taux de satisfaction des employé-e-s se situe à 93%. La surcharge du personnel, constatée ces dernières années, semble s'être estompée.

La COGEST s'est posée la question de savoir si l'engagement de personnel suit l'évolution de la population projetée ces prochaines années, soit 10'000 habitant-e-s à la fin de la législature. La Municipalité, sur la base des besoins mis en avant par les services de l'administration, adapte les effectifs du personnel à l'évolution de la population, notamment avec les engagements suivants :

- Service de la jeunesse et des loisirs : un chef de service à 60% ;
- Service des ressources humaines : une cheffe de service à 80%.

La Municipalité s'appuie également sur des moyens techniques, avec l'implémentation imminente d'un nouveau système de gestion communal, qui permettra au personnel de gagner en efficience, et ne nécessitera pas l'engagement de forces supplémentaires. Par ailleurs, considérant les délégations de compétences mises en place, chaque service analyse de manière régulière ses besoins en personnel et fait les propositions d'adaptation à la Municipalité.

CONSTAT

La COGEST constate que la Commune maîtrise son besoin en effectif actuel et qu'elle veille à une gestion adéquate des ressources humaines, à l'aide d'un service compétent en la matière, tout en maîtrisant les charges salariales.

Travaux et infrastructures

[Préavis 06/2018 – pages 13 à 21]

La sous-commission a été reçue par M. Michel Odier, Municipal et M. Vincent Porchet, Chef de service.

Organisation et enjeux

En préambule nous remarquons que la rédaction et la présentation du rapport de gestion 2017 se sont sensiblement améliorées suite à nos demandes et questions de l'an dernier, notamment dans la présentation des "Véhicules et Machines".

Il est ressorti de l'audition que le chef de service, M. Vincent Porchet, ne fait pratiquement plus de tâches d'ingénieur, mais plutôt de la coordination entre ses deux dicastères (Travaux et Infrastructures et Service des espaces verts et Déchets). De manière plus large, cette coordination s'intègre dans un "super service technique" avec les dicastères Bâtiments et Service de l'urbanisme et du développement durable. Cette manière de travailler est relativement nouvelle mais donne satisfaction. Elle est aussi le fruit des demandes émanant de cette nouvelle structure et des attentes de la population, dans le cas de nouveaux préavis, ou réflexion sur le réseau routier de la Commune, par exemple.

Direction du service et équipe administrative

[Préavis 06/2018 – page 13]

CONSTAT

La venue de M. Jean-Robert Nicolas, adjoint chef de service, permet un bon fonctionnement du service, notamment dans le suivi des chantiers. M. Jean-Robert Nicolas travaille également avec les autres dicastères, tel que la Police administrative, dans le cadre de la sécurité, mais aussi directement avec les communes voisines.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

Au vu de la transversalité et de la coordination des tâches des chefs de service entre les différents dicastères, la COGEST attend un organigramme montrant les responsabilités, planifications et actions des chefs de service.

Suite à la demande de la COGEST, pour le présent rapport, voici deux informations de dossiers bouclés au 31.12.2017.

Préavis 13/2014 Création du bassin de rétention Champs Meunier	
Crédit accordé	CHF 1'190'000.00
Coût final	CHF 1'082'823.99
Ecart	CHF -107'176.01 (-9.01%)

Préavis 02/2015 Réfection chaussée et collecteur Ch. Doucy	
Crédit accordé	CHF 290'000.00
Coût final	CHF 212'254.60
Ecart	CHF -77'745.40 (-26.81%)

Equipe de voirie

Surveillance et maintenance

[Préavis 06/2018 – page 14]

Considérant la multiplicité des tâches, la complexité des planifications relatives aux interventions de surveillances et de maintenance, la COGEST s'inquiète de la situation et du nombre d'heures supplémentaires en augmentation.

CONSTAT

Les urgences semblent être un problème persistant qui entraîne de nombreuses heures supplémentaires, à l'exemple de M. André Pittet, qui travaille quasiment à 50% pour cela.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST souhaite savoir quelles sont les mesures prises pour pallier cette situation récurrente.

Nettoyage des écopoints

[Préavis 06/2018 – page 14]

CONSTAT

La COGEST remarque que les heures de nettoyage sont stables entre 2016 et 2017, soit mille heures pour le nettoyage et l'élimination des déchets.

La COGEST a pris bonne note que des mesures vont être prises pour diminuer, voire éradiquer, les incivilités au Grand-Mont et au Champ-du-Bois à l'aide de vidéosurveillance.

Réseau routier

[Préavis 06/2018 – page 19]

La COGEST s'est interrogée sur ce qui prévalait au choix des bureaux spécialisés privés hors soumission. Le Municipal informe la COGEST qu'il travaille avec cinq à sept bureaux connus, par type de compétences et de connaissances des besoins spécifiques de la Commune. La Commune pratique aussi des rotations de bureaux afin de ne pas tomber dans une routine, où les prix seraient secondaires.

Chemin de Maillefer, réaménagement de chaussée

[Préavis 06/2018 – page 19]

CONSTAT

La COGEST prend note qu'il n'y a pas de planning pour l'aménagement de cette partie du chemin de Maillefer, pour cause de manque de volonté politique et financière côté Lausanne, mais que la route devra de toute manière être refaite avec un giratoire pour le rebroussement du bus.

Éclairage public

[Préavis 06/2018 – page 19]

Suite aux questions de la COGEST, le Municipal confirme que la planification et le développement du réseau communal se fait par quartier, lors de travaux conséquents ou lors de la création de cheminement. Il n'y a pas de plan d'intervention axé sur l'échange de l'éclairage systématique pour des questions de ressources et de prix. Il est à noter que l'Office fédéral des routes (OFROU) est grandement impliqué, puisque c'est lui qui régleme la luminosité des routes.

CONSTAT

Malgré l'effort d'améliorer l'efficacité énergétique, par l'équipement croissant de luminaires LED, la puissance installée est en augmentation d'environ 10%, à 96'504 watts. Ceci est dû à l'augmentation de la population.

Etudes / Travaux

[Préavis 06/2018 – page 20]

CONSTAT

La COGEST a été informée que trois cas de vandalisme ont été constatés, malgré les nouvelles grilles de protection sur les bornes lumineuses. Ces cas sont survenus hors du champ de la vidéosurveillance.

Planification régionale

[Préavis 06/2018 – Planification régionale et participation aux procédures liées aux projets d'infrastructures communales – page 21]

Comme il est décrit dans cette rubrique, la charge importante pour les responsables de service va certainement demander l'engagement d'une nouvelle personne, prévue en principe pour les collecteurs. Ceci afin de favoriser une grande connaissance du réseau par un spécialiste, explique le Municipal.

Urbanisme et développement durable

[Préavis 06/2018 – pages 22 à 39]

La sous-commission a été reçue par M. Christian Menétrey, Municipal et M. Antonio Turiel, Chef de service.

En préambule la COGEST relève que l'effort de présentation améliore la lisibilité et la compréhension des dossiers de ce dicastère.

Commission consultative d'urbanisme (CCU)

CONSTAT

En janvier 2017, le Conseil communal a créé une Commission consultative d'urbanisme qui n'est nullement mentionnée dans le rapport de gestion.

Selon le Municipal, la CCU a été nommée par le Conseil communal. Elle est à disposition du Conseil communal et non de la Municipalité. Elle devrait servir à faciliter le processus d'adoption des préavis, en intervenant en amont du Conseil communal, mais elle n'a pas à figurer dans le rapport de gestion de la Municipalité, dans la mesure où elle sert le Conseil communal avant tout.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST aimerait voir figurer dans le rapport de gestion les dossiers sur lesquels la Municipalité a sollicité un avis de la CCU.

Commission urbanisme, mobilité, environnement et paysage (CUMEP)

[Préavis 06/2018 – page 22]

CONSTAT

De manière générale, dans ce dicastère, il est mentionné de nombreuses commissions dans lesquelles on retrouve souvent les mêmes personnes, avec le risque d'avoir toujours le même point de vue.

Le Municipal explique qu'il est le répondant politique. Les chefs de service gèrent le service et les projets. Les contraintes légales induisent l'existence de certaines commissions, ainsi que la présence obligatoire de certains membres. Ceci explique le cumul des commissions et des mêmes personnes présentes. Les commissions permanentes sont nommées pour la durée de la législature et travaillent avec un cahier des charges, dans la vision du service. Certaines, comme la CUMEP, qui intervient pour des projets d'urbanisme d'envergure, amènent une plus-value aux compétences du service (compétences spécialisées externes).

CONSTAT

La COGEST s'est étonnée que la CUMEP ne se soit réunie qu'une fois en 2017, alors que de nombreux projets d'envergure au niveau urbanistique sont en jeu.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande que les sujets d'envergure étudiés dans ces commissions soient mentionnés dans le rapport.

Commission Société à 2000 watts

[Préavis 06/2018 – page 22]

La Commune est actuellement dans le processus du renouvellement du label "Cité de l'énergie" et, à ce titre, analyse les progrès réalisés depuis sa labellisation en 2014. La commission étudie un projet par année. La première année a vu se concrétiser la question des véhicules électriques communaux. La deuxième a été consacrée à la question des subventions auprès de la population, ainsi que la faisabilité de pistes cyclables.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

Dans les futurs rapports, la COGEST souhaite être informée plus exhaustivement des travaux de la commission Société à 2000 watts.

Politique générale de stationnement

[Préavis 06/2018 – page 25] et [Préavis 06/2018 – Etudes et projets – PALM/SDNL – page 23]

La COGEST s'est interrogée sur la cohérence entre la politique générale de stationnement et celle qui vise à encourager les transports publics et la mobilité douce.

CONSTAT

La Municipalité travaille sur ces sujets, mais rien n'est validé. La COGEST va suivre la politique de stationnement et celle en matière de transports publics et de mobilité douce.

Assainissement du bruit routier

[Préavis 06/2018 – page 24]

CONSTAT

Le rapport final a été livré en mai 2017. Il préconise la mise en œuvre suivante :

[Préavis 06/2018 – page 25] *Après validation de l'étude par la Municipalité, les 106 bâtiments et 11 parcelles concernés par des mesures d'allègement devront faire l'objet d'une mise à l'enquête courant 2018. [...] La procédure de subventionnement, générée par la réalisation de cette étude, est mise en œuvre au fur et à mesure de l'avancement des travaux.*

A la demande de la COGEST de consulter le rapport, le Municipal nous a expliqué que celui-ci se trouve au niveau cantonal, auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Un aller et retour de dossier a eu lieu, suite à une mauvaise appréciation de la route de Lausanne. La DGMR n'a pas encore validé le rapport final. Par conséquent, le Municipal ne peut actuellement pas transmettre ce rapport à la COGEST. Un addenda doit être encore établi avant de pouvoir consulter le rapport final avant la fin de l'été 2018.

La COGEST comprend que le processus de subventionnement a pris fin le 31 mars 2018. Dans l'ordre des choses, ce processus se décline ainsi :

- Assainir le revêtement routier ;
- Adapter les limitations de vitesse ;
- Changer les fenêtres des bâtiments concernés

Les murs anti-bruit ne seront plus acceptés, pour des raisons urbanistiques, c'est-à-dire d'éviter un effet visuel de corridor. S'agissant des limitations de la vitesse à 30 km/h, la première zone test débutera en 2018, au Grand-Mont. Ensuite, selon l'expérience vécue dans ce premier quartier, elle sera installée aux Martines. Les subventions correspondant aux travaux réalisés sur la route de Lausanne et de la Blécherette ont déjà été perçues.

DEMANDE

La COGEST réitère sa demande d'obtenir, dès réception, le rapport complet des mesures d'assainissement prévues, considérant les coûts importants à charge de la Commune et le processus de subventionnement fédéral échu en mars 2018.

Plans de quartiers (PQ)

[Préavis 06/2018 – page 26]

A la question de savoir quelle est la participation communale dans la gestion des nouveaux quartiers, il a été répondu que, pour chaque nouveau quartier, il est prévu une parcelle de dépendance qui permet une ouverture au public et qui justifie ensuite la présence de la Commune dans la gestion de ces espaces. La participation communale se chiffre à 20% des frais d'entretien. Cette procédure permet d'assurer la qualité et l'harmonisation des plans de quartier sur le plan communal et confirme la volonté de ne pas cloisonner les propriétés, en permettant des circulations publiques dans ces nouveaux quartiers.

CONSTAT

Bien qu'une partie du travail administratif soit déléguée et que le service en assure la surveillance, la COGEST continue de s'inquiéter de la charge de travail face à l'augmentation des nouveaux plans de quartier.

Syndicat d'amélioration foncière (SAF)

Les dernières oppositions ayant été levées, le Syndicat d'amélioration foncière sera dissout dès le démarrage des plans de quartier. Dans cette perspective, l'engagement d'une nouvelle secrétaire, avec compétences d'assistance au chef de service, participe à une certaine décharge de travail. Toutefois, lorsque la quantité de travail ou les compétences spécialisées dépassent les capacités du service, des mandats externes sont attribués.

CONSTAT

La COGEST constate qu'il y a un nombre élevé de délégations.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande si le personnel dans ce dicastère sera à même de supporter la nouvelle charge de travail à venir.

Praz-Prévôt

[Préavis 06/2018 – page 29]

A la question de savoir où en est le plan de quartier Praz-Prévôt et quel est le rapport du Service du développement territorial (SDT), il a été répondu à la COGEST que le rapport du canton est positif. Le service a rencontré tous les propriétaires, et suite aux modifications demandées, le rapport a dû être renvoyé au SAF pour examen complémentaire avant mise à l'enquête. La procédure suit donc son cours avec un objectif temporel à environ 2021/2023 pour l'arrivée des premières et premiers habitant-e-s.

Développement durable

Système d'indicateurs

[Préavis 06/2018 – page 36]

CONSTAT

La Commune, au bénéfice du label "Cité de l'Énergie", depuis 2014, a mis en place une série de mesures. Livrées sans leur finalité, elles ne nous renseignent pas suffisamment sur leur pertinence et leur efficacité.

Suite à la reprise de la même question que celle posée en 2017, il nous est expliqué que l'analyse des cent indicateurs a été externalisée auprès de Mme Christine Menétrey, Conseillère communale. L'objectif est de trier ces indicateurs, afin de ne garder que les pertinents, ceux dont les mesures pourraient amener à des économies d'énergie réelles. Le résultat du travail sera communiqué une fois abouti.

La COGEST suit cette analyse avec intérêt.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST aimerait connaître les critères d'attribution de ce mandat.

Population, sécurité et affaires sociales

[Préavis 06/2018 – pages 40 à 56]

La COGEST a été reçue par M. Jacques Marchand, Municipal, M. Roland Leder, Chef de service de la Police administrative et M. Matthieu Burkhardt, nouveau Chef du service communal de la Population.

Politique du dicastère et aspects organisationnels

La COGEST s'est intéressée à connaître les faits et les axes majeurs survenus en 2017, en particulier en matière de sécurité. Selon le Municipal, qui illustre son affirmation par quelques anecdotes, le climat sécuritaire de la Commune est bon. Il reste attentif aux demandes d'intervention que lui adressent les habitant-e-s, tout en faisant référence au sentiment "d'insécurité subjective" ressenti par certaines personnes.

CONSTAT

La COGEST regrette que les propos du Municipal ne soient pas étayés par des données factuelles, notamment celles fournies par les Autorités cantonales, afin de confirmer, ou d'infirmer, ses intuitions sur la situation sécuritaire au Mont-sur-Lausanne.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST réitère sa demande afin que le Rapport de gestion fournisse des données chiffrées, analysées et mises en perspective, permettant de suivre, année après année, l'évolution des axes politiques développés au sein du dicastère.

CONSTAT

Bien que le Municipal se sente à même de gérer son dicastère et qu'il s'estime être bien appuyé par ses chefs de service, le dicastère, dans son ensemble, apparaît sous doté en personnel, au détriment de la fonction municipale. La COGEST s'inquiète de cet état de fait. La COGEST a pris note qu'un Assistant de sécurité publique (ASP) va être engagé en 2019.

La COGEST relève avec satisfaction que, désormais, quatre patrouilleurs assurent la sécurité des enfants à proximité des écoles. Ces derniers sont appuyés par deux aspirants de police.

Service communal de la population

[Préavis 06/2018 – page 40]

A la suite du départ de M. Gérard Hirt, chef du Service communal de la population, le 12 octobre 2017, M. Matthieu Burkhardt a été engagé en date du 1^{er} février 2018.

CONSTAT

La COGEST constate que M. Sébastien Varrin a assuré l'intérim lors du départ de M. Gérard Hirt, pendant trois mois et demi, sans que le Conseil communal en soit informé.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande qu'en cas de vacance de poste de chef de service, le Conseil communal en soit informé.

Commentaires au sujet des tableaux et graphiques

[Préavis 06/2018 – pages 40 et 41]

Page 40, dans le tableau illustrant le chapitre "Evolution de la population", les binationaux sont comptabilisés comme des personnes d'origine suisse.

Page 41, les pourcentages du graphique "Répartition de la population par classes d'âge" doivent être complétés comme suit : 21,99 % : 0-17 ans, 15,34 % : 65 ans et plus.

CONSTAT

La COGEST s'est étonnée de voir apparaître, au bas de la page 41, des chiffres concernant les frontaliers : ce sont 340 personnes qui exercent une activité au Mont-sur-Lausanne mais qui habitent en France et dont l'Etat français rétrocède une part des impôts à la Confédération, Canton, Commune.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande au Municipal que, dans les prochains Rapports de gestion, la question des impôts rétrocédés soit mieux explicitée.

CONSTAT

S'agissant des confessions, page 41, l'absence du pourcentage par religion ne permet pas une vue d'ensemble.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande au Municipal de compléter, à l'avenir, l'information avec les pourcentages pour chacune des religions.

Guichets et téléphones

[Préavis 06/2018 – page 43]

CONSTAT

Les informations figurant sur le Rapport sont simplement indicatives. L'absence de comparaison avec les années passées ne permet pas de renseigner sur des éventuelles modifications ni d'analyser la charge de travail.

Le Municipal informe la COGEST que l'évolution du nombre de personnes qui s'adressent au Guichet est en lien avec les nouveaux logements et les inscriptions des nouvelles et nouveaux habitant-e-s.

Police administrative

Direction du Service

[Préavis 06/2018 – page 43]

Une secrétaire est partie, de manière précipitée, pour exercer sa fonction dans une entreprise plus proche de son lieu de domicile. Certaines tâches ont dû être laissées de côté pour pallier le travail urgent. Selon le Municipal, même si ce départ précipité a compliqué le travail à exécuter, il a constitué une opportunité de redistribuer les forces de travail.

Enregistrement, notification et délivrance des commandements de payer

[Préavis 06/2018 – page 43]

Lorsqu'une personne est mise aux poursuites, c'est la Poste qui se charge de lui remettre le courrier de commandement de payer. En cas d'absence, la personne a sept jours pour aller chercher le document à la poste. Si elle n'y donne pas suite, un service spécial de la poste passe encore quatre fois au domicile de la personne. Si celle-ci ne donne toujours pas de réponse, c'est alors la Police administrative qui prend le relais. Si la Police administrative ne trouve pas la personne à son domicile, le courrier retourne à l'Office des poursuites.

L'Office des poursuites défraie la Commune pour un montant de CHF 45.- par commandement de payer.

Commission de police

[Préavis 06/2018 – page 44]

La COGEST s'est étonnée de la diminution des dénonciations parcage alors qu'il y a une augmentation du trafic. Le Municipal explique que dans les nouveaux quartiers, il y a souvent des dénonciations car les habitant-e-s ne respectent pas toujours les règles. Par ailleurs, la mise en œuvre de la politique cantonale, d'une place de parc par habitation, complique le système de parcage des véhicules.

L'amende usuelle est de CHF 80.- pour les Fonds privés. S'agissant des amendes d'ordre, la Commune ne reçoit aucune rétrocession.

Tableau contrôles info-radar 2017

[Préavis 06/2018 – page 46]

CONSTAT

La COGEST exprime ses craintes en matière de sécurité, au vu des vitesses relevées, en particulier à proximité des établissements scolaires.

Le Municipal explique que des mesures ont été prises pour faire ralentir les véhicules près des écoles :

- Mise en place de radars pédagogiques,
- Gendarmes couchés,
- Piquets,
- Triangles clignotants installés devant les Martines, prévus devant le collège du Rionzi, Blécherette et Grand-Mont.

Le Municipal précise que le but de ces mesures est d'attirer l'attention du conducteur sur les dangers potentiels.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande qu'un nouveau point de situation soit fait dans le Rapport de gestion 2018. Elle souhaite connaître le nombre de véhicules en faute et leur excès de vitesse, plutôt qu'une information sur une vitesse moyenne. La COGEST demande également que les résultats de cette analyse soient partagés avec les Montain-e-s.

La COGEST demande également que le Municipal informe le Conseil communal sur les critères qui ont prévalu aux mesures sécuritaires prises : pose de gendarmes couchés, piquets, etc.

Gendarmerie

Collaboration avec la gendarmerie cantonale

[Préavis 06/2018 – page 48]

A la préoccupation de savoir comment fonctionne actuellement la collaboration avec la Police cantonale, le Municipal se déclare tout à fait satisfait. C'est la Gendarmerie cantonale qui effectue les patrouilles sur le territoire de la Commune. Une rencontre mensuelle entre les responsables du Canton et de la Commune permet de discuter des dossiers en cours et d'affiner la collaboration. Au niveau opérationnel, les assistants de police du Mont-sur-Lausanne rencontrent leurs collègues de la gendarmerie environ trois fois par semaine. La participation annuelle de la Commune s'élève à CHF 1'126'000.-

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande qu'un rapport d'activité lui soit fourni, détaillant les interventions réalisées sur le territoire de la Commune.

CONSTAT

S'agissant de la résolution des caméras vidéo, le dispositif actuel de surveillance du vandalisme ne permet pas l'identification des auteur-e-s. Par ailleurs, en 2017, il y a également eu du vandalisme dans les écoles, pour un montant de CHF 50'000.-

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande que le Conseil communal soit informé des mesures prises en matière de prévention et d'identification des auteur-e-s.

CONSTAT

La COGEST a pris bonne note de l'existence du bulletin Info-délits

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande qu'une situation annuelle soit présentée dans chacun des futurs Rapports de gestion, étayée par une analyse des éléments principaux survenus pendant l'année.

Affaires sociales

[Préavis 06/2018 – pages 48 à 50]

CONSTAT

Comme en 2016, la COGEST constate que le contenu du Rapport de gestion ne fait que reprendre parties des contenus des rapports des diverses associations en charge de la gestion intercommunale des Affaires sociales, sans aucune contextualisation ni analyse en ce qui concerne la situation spécifique du Mont-sur-Lausanne.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

Pour les futurs Rapports de gestion, la COGEST demande d'extraire, d'analyser et de commenter les éléments qui concernent spécifiquement la Commune du Mont-sur-Lausanne :

- Nombre de bénéficiaires,
- Coûts,
- Prestations fournies,
- Critères de contrôle qualité des soins dispensés,

En regard et en comparaison avec les autres communes faisant partie des Associations concernées, voire en comparaison avec la situation cantonale.

Protection civile

[Préavis 06/2018 – page 51]

A la demande de la COGEST d'obtenir un point de situation sur le fonctionnement de la Protection civile (PCi), le Municipal informe que le Mont-sur-Lausanne est inclus dans le regroupement de Lausanne-District, qui a la responsabilité de contrôler la qualité des abris. Trois professionnels peuvent, en l'espace de quelques heures, mobiliser et intervenir avec une trentaine de personnes. La Commune bénéficie d'une PCi avec des personnes, toutes volontaires, motivées et bien formées.

L'obligation de construire des abris dans les logements individuels n'existe plus.

Bâtiments

[Préavis 06/2018 – pages 57 à 63]

La sous-commission a été reçue par M. André Guex, Municipal et M. Antonio Turiel, Chef de service.

Préambule

La COGEST a constaté une amélioration dans la présentation du rapport sur la gestion 2017, elle souligne l'apport des images qui agrémentent le texte et se réjouit de cette fluidité.

CONSTAT

Le processus qui conduit à l'attribution de travaux à une entreprise n'a jamais fait l'objet d'une explication au Conseil communal.

Le Municipal informe que cela dépend de la complexité d'un objet, et se situe sur plusieurs niveaux (financier, délais, qualité, entreprise locale, disponibilité de l'entreprise, etc.). Pour les grands projets, le dicastère établit un tableau des critères de choix en attribuant une note par importance de critère et en pondérant le résultat. L'entreprise qui réunit le plus grand nombre de critères, et obtient la meilleure note, est alors celle à qui le travail est attribué. Le dicastère a commencé à uniformiser cette méthode afin de l'appliquer sur chaque objet.

La COGEST acquiesce à cette méthodologie définie et encourage la Municipalité à l'affiner au fil des travaux à attribuer.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST souhaite avoir une liste nominative des entreprises mandatées par la Commune dans le cadre des chantiers publics.

Agents d'exploitation année 2017

[Préavis 06/2018 – page 57]

CONSTAT

Il a été mis en place un Détachement d'intervention d'entretien et maintenance (DIEM), afin de réorganiser le travail des agents d'exploitation, dans le but de réaliser des économies financières.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande qu'un tableau des mesures d'économie soit établi.

Patrimoine communal

[Préavis 06/2018 – page 57]

CONSTAT

Le rapport ne contient aucun tableau comparatif sur l'entretien du bâti communal, relativement aux années précédentes.

La COGEST a pris note que le dicastère va s'employer à en établir un dans le prochain rapport.

Il y a 34 bâtiments communaux, leur valorisation est basée sur l'indice ECA 2017, soit environ CHF 135 millions.

CONSTAT

Le dicastère est responsable des projets d'assainissement du patrimoine communal et de sa planification à court, moyen et long terme

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST souhaite qu'un point de situation sur les projets d'assainissement figure dans le rapport de gestion.

Vision 2050

[Préavis 06/2018 – page 57]

CONSTAT

Le Municipal nous informe qu'il est le garant de la mise en œuvre de la politique communale en matière de gestion du bâti communal. Les standards de gestion utilisés sont les standards bâtiments 2011, ainsi que les standards énergétiques.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

A quoi correspondent les standards bâtiments 2011 et les standards énergétiques ? Où en est-on au niveau du respect des standards dans la Commune ?

CONSTAT

Il n'y a pas de tableau indiquant les actions circonscrites et progressivement compatibles avec le concept de la société à 2000 watts, que le dicastère a mis en œuvre

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

Nous réitérons notre demande d'un tableau de suivi.

Projets de constructions / études réalisées

Collège des Planches

[Préavis 06/2018 – page 58]

Selon le Municipal, les travaux prévus au collège des Planches sont une rénovation globale et la réalisation de deux appartements en plus de la garderie.

CONSTAT

Aucun tableau de la nature des travaux n'est présenté. La COGEST estime que l'information au Conseil communal est lacunaire.

Administration Crétalaison

Régulation chauffage-ventilation

[Préavis 06/2018 – page 60]

L'acronyme MCR, absent du glossaire, signifie : télégestion à distance des chaufferies.

L'étude de la régulation du chauffage-ventilation a été confiée à un bureau d'ingénieurs pour l'assainissement des installations techniques. La salle du Conseil communal n'est pas prévue dans cette étude à cause de sa particularité, liée au volume des locaux.

Désignation des travaux réalisés

[Préavis 06/2018 – tableau de la page 62]

CONSTAT

L'indication des montants de CHF 800.- et CHF 600.-, pour le rafraîchissement du bâtiment de la route du Jorat, est peu claire, alors que le tableau ne contient aucune autre indication financière.

Le Municipal répond qu'il s'agit d'une erreur, ces indications n'auraient pas dû y figurer.

A la demande de la COGEST, il précise que le budget 2017 prévoyait des travaux à hauteur de CHF 965'610.- et que le montant global dépensé a été de CHF 910'325.70

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande que le montant global dépensé figure dans le rapport de gestion.

Vandalisme/incivilités

[Préavis 06/2018 – page 63]

Pour l'année 2017, le montant du vandalisme se chiffre à CHF 74'000.-. Les plaintes pénales systématiquement déposées n'aboutissent qu'à de très maigres résultats. Un auteur a été appréhendé en flagrant délit. Deux sites sont équipés en caméra : le site de l'église et celui du Châtaignier, côté barbecue et camping. Le concept de surveillance vidéo est en révision. La collaboration avec le dicastère Population, sécurité et affaires sociales se situe au niveau de l'aspect prévention.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST souhaite une information annuelle chiffrant les coûts occasionnés par le vandalisme.

Espaces verts et déchets

[Préavis 06/2018 – pages 64 à 71]

La sous-commission a été reçue par M. Michel Amaudruz, Municipal, et M. Vincent Porchet, Chef de service.

CONSTAT

La COGEST apprécie les données détaillées sur les volumes de déchets récoltés, qui sont comparées aux années précédentes. Le rapport, agrémenté d'illustrations, permet de se faire une bonne idée du travail fourni dans le service.

Espaces verts

Places de jeu

[Préavis 06/2018 – page 66]

Il n'y a pas eu d'incident particulier ni de problème spécifique d'incivilités sur les places de jeu. Les équipes jettent un œil aux places, de manière hebdomadaire, lors de la tournée des poubelles. Un tour plus spécifique est réalisé par le chef d'équipe.

Parcelles agricoles

[Préavis 06/2018 – page 66]

Les baux sont fixés pour six ans. Ils sont remis en discussion lorsqu'un exploitant cesse son activité. Le loyer est fixé selon les normes cantonales. Le Municipal des espaces verts loue trois hectares à la Commune, parmi les dix hectares dont il s'occupe. Ces parcelles lui ont été attribuées avant qu'il n'entre à la Municipalité et le prix n'a pas changé depuis. La parcelle utilisée pour la construction du terrain de foot a été compensée par une autre.

Par ailleurs, avec le remaniement parcellaire, la Commune a souhaité se désengager de la plupart de ses surfaces agricoles, en échange de terrains au sein des plans de quartier.

Forêts

[Préavis 06/2018 – page 67]

L'entretien des surfaces forestières est sous la responsabilité du garde forestier, qui est employé par le triage forestier intercommunal Mèbre-Talent, regroupant les communes de : Assens, Bioley-Orjulaz, Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Epalinges, Etagnières, Froideville, Le Mont-sur-Lausanne et Morrens.

Bois de feu

[Préavis 06/2018 – page 68]

Suite à l'arrêt de sa commercialisation, le bois de feu est vendu par le garde forestier, en vente directe, ou sous forme de plaquette. Le montant ainsi récolté revient au triage.

Déchets

Equipe déchèterie

[Préavis 06/2018 – page 68]

Le tableau représente l'activité de l'équipe de la déchèterie. Avant 2017, sur les deux personnes constituant l'équipe de déchèterie mobile, une venait du service des déchets. Depuis 2017, ce sont deux per-

sonnes des Espaces verts ou de la Voirie qui s'en occupent, c'est pourquoi l'activité est de 0% dans le tableau. Selon la Municipalité, cette organisation donne pleine satisfaction.

Politique de récolte des déchets

[Préavis 06/2018 – page 68]

Une réponse à deux postulats ("*Pour une prise en charge coordonnée et harmonisée des déchets dans les quartiers du Bugnon et de celui de Maillefer*" et "*Pour une politique de récolte des déchets verts encore plus cohérente*") est en cours d'élaboration.

La COGEST s'est intéressée à la problématique de la récolte des déchets pour les personnes à mobilité réduite. Le Municipal nous informe que rien n'est prévu par la Commune. Il est de la responsabilité de chacun-e de s'organiser de manière privée. A noter qu'il existe des prestataires privés qui fournissent ce type de services dans la Commune, contre rétribution.

Déchèterie de Manloud

[Préavis 06/2018 – page 68]

Lors du rapport de 2016, la COGEST avait demandé la mise en place d'un système de mesures indiquant la fréquentation, selon les jours et les heures. Cette demande a été prise en compte et un projet d'installation de barrière sera proposé au conseil en 2018. Cette procédure permettra un comptage précis, avec un suivi des heures d'affluence et une limitation du nombre de voitures dans la déchèterie. Ceci nécessitera de modifier le système de carte de déchèterie, par une carte avec caution.

Cabane à troc

[Préavis 06/2018 – page 69]

La COGEST a souhaité des compléments d'information sur le fonctionnement de cette cabane à troc. Les usagers et les usagères peuvent déposer les objets qu'ils souhaitent donner, sur une table posée devant la cabane. Le personnel de la déchèterie trie et décide de ce qui doit être éliminé directement. Les objets sont en libre-service. Après deux à trois semaines, un objet non repris est éliminé. Il ne s'agit pas d'un lieu d'échange, dans le sens où il n'est pas nécessaire d'amener un objet pour pouvoir en reprendre un autre. Le fonctionnement est donc bien celui d'une "ressourcerie". Le personnel préfère la dénomination de "cabane à troc", qui est d'inspiration québécoise.

La construction de cet espace est un bel exemple de collaboration entre les différentes équipes des espaces verts, voirie, et bâtiments. Chacun-e a contribué selon ses compétences.

CONSTAT

La COGEST salue cette initiative et apprécie la façon dont le personnel s'est approprié le projet.

Ramassage porte-à-porte

[Préavis 06/2018 – page 70]

Un ramassage porte-à-porte du verre, ou du papier, plus fréquent est en discussion, mais la marge de manœuvre est limitée par le fait que la taxe forfaitaire est déjà à son plafond, sachant qu'au moins 40% des coûts devraient être couverts par la taxe au sac, ce qui est à peine le cas.

La Viane

[Préavis 06/2018 – page 70]

La COGEST relève une qualité variable dans l'accueil fourni au Centre de collecte des déchets verts de la Viane.

CONSTAT

Le personnel communal n'a pas l'autorisation d'utiliser les machines, il ne peut donc pas agir si une grande quantité de déchets est amenée hors des heures de présence de la société privée "D'verts". Par ailleurs, le chef de service va étudier la question de la variabilité de l'accueil.

Points de collecte fixes

Ordures ménagères

[Préavis 06/2018 – page 71]

Les Moloks sont d'emblée prévus dans les nouveaux plans de quartier. D'autres sont encore à mettre en place dans certaines zones denses, ainsi que dans les zones périphériques (projet Penau/Montenailles).

Ecopoint

[Préavis 06/2018 – page 71]

CONSTAT

La COGEST constate qu'il y a des problèmes récurrents de salubrité des Ecopoints.

Le Municipal informe que, concernant la Clochette, il n'y a pas d'investissements prévus avant le nouveau plan de quartier. Concernant le Grand-Mont et Champ-du-Bois, des projets de vidéosurveillance sont en cours. Ceci nécessite le raccord à un ordinateur dans un espace protégé, ce qui pourra être fait dans le futur collège du Rionzi, pour l'Ecopoint Champ-du-Bois. Au Grand-Mont, un petit local ad hoc peut être construit. Un système similaire a été mis en place au Bugnon (côté Lausanne), avec un très bon effet.

Vêtements

[Préavis 06/2018 – page 71]

La COGEST a souhaité connaître les bénéficiaires des sommes reversées par l'organisation Texaid. M. Vincent Porchet nous a fourni la liste des derniers bénéficiaires, qui sont :

- Le Centre social protestant,
- Le Galetas,
- L'établissement médico-social (EMS) La Paix du Soir,
- La Fondation BVA,
- La Fondation du Levant,
- La Fondation Les Oliviers,
- La Fondation Renée Delafontaine,
- Le Home Chez Nous.

Ces associations sont toutes actives sur le territoire communal.

CONSTAT

La nouvelle politique de ramassage des déchets mise en place en 2016 semble avoir trouvé son rythme de croisière en 2017.

Instruction publique et affaires culturelles

[Préavis 06/2018 – pages 72 à 82]

La sous-commission a été reçue par M. Philippe Somsy, Municipal et M. Yvan von Arx, Chef de service.

Remarques générales

Le Municipal précise qu'il lui incombe de conduire la politique générale du dicastère. Sa vision politique se fonde sur le dialogue et la coordination des ressources locales. La mise en œuvre des actions concrètes est dévolue au chef de service, dans le cadre d'une volonté de professionnalisation de l'administration. Il rappelle toutefois que la Commune n'a pas de pouvoir sur le personnel cantonal, intervenant parallèlement dans les diverses missions du dicastère.

Le rôle du chef de service est de concrétiser ses diverses missions dans le cadre légal. La charge scolaire étant la plus importante, les affaires culturelles représentent une part congrue pour un chef de service à 60% ; il s'assure toutefois de l'émulation culturelle coordonnée des diverses sociétés locales et de développement, notamment par la recherche d'événements fédérateurs et le soutien aux diverses initiatives de quartiers, favorisant l'affirmation de l'identité montaine. La mission du dicastère, et de son chef de service en particulier, n'a toutefois pas vocation à se substituer au rôle de ces diverses sociétés.

Le Municipal a la volonté d'élargir l'offre des manifestations de façon à susciter l'intérêt des citoyens encore peu impliqués dans la vie locale. Il relève cependant une certaine difficulté à coordonner les différentes sociétés locales. Cela semble s'expliquer, selon lui, par un perceptible essoufflement des comités de certaines sociétés ; d'où la nécessité d'un relais, bien que le service se refuse à toute politique culturelle centralisée. La marge de manœuvre reste toutefois limitée. Les injonctions des différents acteurs sont parfois contradictoires : "on n'en fait pas assez" ou "on en fait trop". La priorité de l'action, en matière de politique culturelle, sera donc de les convaincre de travailler ensemble.

CONSTAT

Le travail effectué par le dicastère en matière d'organisation scolaire et parascolaire en 2017 a été bien conduit considérant l'ampleur des nouveaux "chantiers" à entreprendre. Dans le cadre de la mise en place de projets culturels, la collaboration avec les sociétés locales est encore difficile. La COGEST espère que la situation s'améliorera en 2018 sur la base des expériences engrangées en 2017.

Effectif et enclassement des élèves

[Préavis 06/2018 – page 73]

En examinant le tableau d'orientation en fin de 8P, la COGEST s'est interrogée sur la surprenante inversion des chiffres entre VP et VG, entre 2016 et 2017. Le secrétariat des écoles en a confirmé l'exactitude. Une discussion avec la direction des écoles est prévue afin d'élucider ce phénomène.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST souhaite qu'à l'avenir ces tableaux soient assortis d'analyses et de commentaires, soit de la part des écoles, soit de la part de la Municipalité, sur les tendances et les évolutions des enclassements et de l'orientation postscolaire.

Bâtiments scolaires

[Préavis 06/2018 – page 74]

La COGEST s'est étonnée de voir mentionner le collège du Rionzi dans le tableau bâtiments scolaires existants. Il s'agit d'une erreur.

Autorités scolaires

[Préavis 06/2018 – page 74]

CONSTAT

Bien que les procès-verbaux des séances du Conseil d'établissement scolaire soient publiés en ligne, le rapport de la Municipalité n'en tire aucune conclusion ni analyse et ne nous renseigne en rien sur la vie scolaire dans notre Commune.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande qu'un rapport d'activités soit désormais établi à l'attention du Conseil communal, faisant état des constats et évolutions de tous les paramètres de la vie scolaire : classement du collège dans la moyenne cantonale des branches académiques, absentéisme, santé des élèves, discipline, incivilités, cas particuliers, litiges, exclusions, doléances ou souhaits éventuels, relations direction des collèges et autorités scolaires, etc., et qu'une analyse en soit faite d'année en année.

Réfectoire scolaire

[Préavis 06/2018 – page 74]

Selon le Municipal, les échanges sont faciles avec la société Novae, qui reste ouverte au niveau des labels de qualité, avec une volonté de faire découvrir des produits locaux (84%). La nutritionniste fait un excellent travail (équilibre des menus, gaspillage, gestion des déchets). Il semble qu'il y ait désormais un bon retour de la part des parents, qui ont par ailleurs été informés de la philosophie du prestataire.

Les prix sont fixés selon convention. Les quantités servies aux élèves ne sont pas les mêmes pour l'UAPE, d'où ces différences de prix.

Le contrat avec le prestataire était de cinq ans et arrive à son terme. Le prochain est actuellement en négociation, pour une durée de deux ans.

La société Novae paie une location forfaitaire annuelle de CHF 36'000.- pour l'usage de la cuisine dans le cadre de ses prestations à des tiers.

CONSTAT

La COGEST relève cependant des avis divergents émanant de parents d'élèves quant à la qualité et la quantité des plats. On note toutefois une amélioration sur le choix et la qualité des boissons.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST souhaite savoir si l'enquête d'opinion sur la cantine scolaire reflète l'avis d'une large majorité de parents d'élèves ou s'il ne représente que ceux dont les enfants fréquentent la cantine. Auquel cas une information sur le nombre d'élèves ne fréquentant pas la cantine et les raisons de leur renoncement nous apparaîtrait plus pertinente.

La COGEST demande si les plats sont bien cuisinés sur place ou seulement réchauffés.

En outre, la COGEST demande à la Municipalité de ne pas relâcher son attention quant à la qualité de l'offre de son prestataire.

Médiathèque

[Préavis 06/2018 – page 75]

L'usage de la médiathèque est réservé aux pique-niqueuses et pique-niqueurs, ainsi qu'aux élèves inscrit-e-s au réfectoire uniquement.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande d'éclaircir les conditions d'admission à la médiathèque durant la pause de midi.

PPLS/infirmières scolaires

[Préavis 06/2018 – pages 76 et 77]

Le Municipal confirme le sentiment de la COGEST que le renforcement du personnel des différents services ne suit malheureusement pas l'évolution des besoins relatifs à l'augmentation de l'effectif des élèves. La Commune n'a cependant aucun pouvoir sur le personnel de l'Etat.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande que la Municipalité relaye cette préoccupation auprès du Canton et informe le Conseil communal du résultat de cette démarche.

Echanges linguistiques

[Préavis 06/2018 – page 77]

L'abréviation "L2" signifie deuxième langue.

Devoirs surveillés

[Préavis 06/2018 – page 78]

Suite au rapport de la COGEST 2016, la question sur l'obligation de rester jusqu'à la fin des devoirs surveillés a été réitérée.

A titre de réponse, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a confirmé au Municipal les éléments suivants :

L'obligation de rester ou non jusqu'à la fin des devoirs surveillés dépend de comment ceux-ci sont considérés, à savoir comme "pur" lieu pour faire ses devoirs ou comme temps intégré au temps de garde parascolaire. Dans ce cas, c'est à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et à son règlement d'application (RLAJE) qu'il faut se référer. Les enfants peuvent partir avant la fin de la plage horaire prévue pour les devoirs surveillés et les parents ont le choix, pour les 3-6P, entre trois types de prise en charge : devoirs surveillés sans Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS), devoirs surveillés avec APEMS, APEMS sans devoirs surveillés.

Le Municipal réfléchit à la possibilité d'inclure formellement les devoirs surveillés au temps de garde parascolaire et donc de garder les enfants jusqu'à la fin des devoirs surveillés pour l'année scolaire 2018-2019. Actuellement, les devoirs surveillés ne sont pas annoncés comme inclus dans le temps de garde parascolaire et les enfants peuvent partir avant la fin de la plage horaire prévue.

CONSTAT

L'heure dévolue aux devoirs surveillés n'est pas encore comprise comme une heure d'étude intégrée au temps de garde parascolaire, d'où il ressort que les élèves ayant fini leurs devoirs continuent à quitter l'étude. Cette situation reste problématique du point de vue de la responsabilité liée à cet encadrement à géométrie variable.

La COGEST tient à informer la Municipalité que l'heure des devoirs surveillés est considérée comme une heure d'étude parascolaire dans la majorité des collèges du canton.

Sport scolaire facultatif

[Préavis 06/2018 – page 78]

L'offre sera étoffée avec le concours des sociétés locales. La COGEST s'interroge sur l'offre de natation pour débutant-e-s proposée. Le Municipal répond que, selon les termes de l'école, cette prestation vise les élèves arrivants sans capacité de nage.

Précolaire

[Préavis 06/2018 – page 79]

La COGEST demande si l'Étang, à Etagnières, est une nouvelle structure du réseau EFAJE, en comparaison avec le dernier rapport de gestion. Le Municipal répond par l'affirmative.

Parascolaire

UAPE Grand-Mont

[Préavis 06/2018 – page 80]

Le Municipal confirme un bon fonctionnement, une bonne dynamique, une ambiance sereine et une collaboration régulière entre les équipes pédagogiques.

Jeunesse – Aînés – Loisirs

Ecole de Musique

[Préavis 06/2018 – page 81]

Le Municipal déclare que le réseau Ecole de musique vaudoise en réseau (EMVR) fonctionne bien et rend des comptes au Canton. Les tâches administratives incombant aux écoles de musique sont toutes assumées par un comité bénévole de personnes professionnellement actives. Une réflexion sur une possible assistance administrative de la Commune est à l'étude.

CONSTAT

Le fait que ce comité bénévole soit composé de personnes professionnellement actives semble poser un problème de surcharge.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST souhaite savoir comment la Municipalité entend exercer cette assistance administrative sans empiéter sur les prérogatives d'un comité.

Passeport culturel

[Préavis 06/2018 – page 81]

Il s'adresse aux jeunes de 18-25 ans et il est offert pour célébrer leur majorité. Son coût pour la Commune est de CHF 25.-.

Le chef de service précise que s'agissant de la "Carte cultissime", c'est-à-dire l'abonnement demi-tarif culture aux institutions culturelles de la région lausannoise (www.carte-cultissime.ch), la Ville de Lausanne facture CHF 25.- à la Commune du Mont-sur-Lausanne pour chaque carte remise à un-e jeune Montain-e. Ensuite, la Commune reçoit une facture de participation au prix du billet pour chaque fréquentation d'un lieu culturel en lien avec la carte délivrée.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande une clarification de la quote-part communale pour cette prestation (Carte cultissime).

Quartiers solidaires

[Préavis 06/2018 – page 82]

La COGEST s'est interrogée sur la planification des séances fixées principalement les mardis à 14 heures. Le chef de service précise que cette heure a été fixée par le groupe des ressources institutionnelles. Il est difficile de réunir la majorité des personnes âgées le soir.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST s'interroge sur l'intégration des personnes actives de 55-65 ans à ce projet.

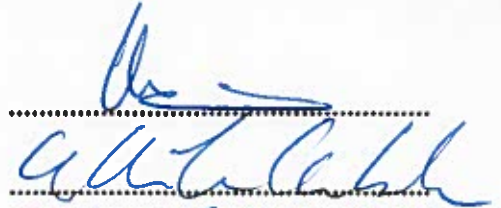
Le Mont-sur-Lausanne, le 31 mai 2018

Le président : Jean-Pierre Muller



.....

Les membres : Laurence Müller-Achtari



.....

Jolanda Müller Chabloz



.....

Isabel Taher Selles



.....

Daniel Besson



.....

Jean-Charles Fresquet



.....

Philippe Hayward



.....

Robert Irrausch



.....

Richard Nicole



.....